



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élections européennes

Question écrite n° 29313

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des taux relativement élevés d'abstentionnisme lors des élections européennes. Il lui demande particulièrement de lui faire connaître les mesures incitatives qu'il envisage de mettre en oeuvre afin que la participation électorale des citoyens français soit plus conséquente.

Texte de la réponse

A la fin de l'année 1998, le ministère de l'intérieur, en liaison avec les différents ministères concernés, s'est associé à l'élaboration d'un dépliant d'information et d'une affiche visant à inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter aux élections au Parlement européen. Trois millions de ces dépliants et cinquante-huit mille affiches ont été distribués et apposés notamment dans les mairies, les préfectures, les établissements d'enseignement et les associations. Le Gouvernement a, de surcroît, décidé de mener, sous l'égide du ministre délégué chargé des affaires européennes, une campagne d'incitation au vote, qui sera mise en oeuvre du 28 mai au 13 juin 1999, par voie d'affichage dans toutes les communes de France, d'annonces sur les stations généralistes et thématiques de radio, ainsi qu'au moyen d'un court-métrage diffusé à plusieurs reprises sur les principales chaînes de télévision.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29313

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2608

Réponse publiée le : 28 juin 1999, page 4014